



L'équipe municipale vous présente ses meilleurs voeux pour 2017.

● *Du nouveau pour les Maisons Saint Pierre*

Depuis le 1er janvier 2017, suite à la fin du bail emphytéotique, la Mairie est devenue propriétaire des Maisons Saint Pierre jusque là gérées par la Société ERILIA.

La gestion du bâtiment et des locations a été déléguée à l'étude de Maître VIDAL qui vient d'ouvrir un local au 7, Grande Rue, à Seyne. Actuellement 8 appartements sont libres.

Mme BERNARD Régina continuera de s'occuper de l'entretien des lieux communs.

Pour toute information concernant les appartements des Maisons Saint Pierre, merci de vous adresser à l'étude de Maître VIDAL au 04.92.34.36.84.

● *Aide à la rénovation énergétique*

Suite à la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique sur le territoire national, des certificats d'économie d'énergie (CEE) sont délivrés par l'état en contrepartie d'actions ayant entraîné une réelle réduction de la consommation d'énergie. Le groupe total marketing France en partenariat avec Objectif 54 a développé une offre sur le territoire national : elle vise à accompagner les collectivités, entreprises, particuliers, bailleurs sociaux dans leurs travaux de rénovation de l'isolation des combles notamment.

Pour tout projet, vous avez la possibilité d'obtenir des aides financières importantes sur certains travaux. Pour en bénéficier, ou plus de renseignements, vous pouvez télécharger la brochure « OBJECTIF 54 » sur le site internet de la mairie : www.seynelesalpes.fr

● Informations diverses



- > **Station du Grand Puy** ouverture des pistes de l'Aiguillette et de la Ribambelle ce samedi 7 janvier.
- > **Cérémonie des vœux du Maire** : le vendredi 20 janvier 2017 à 18h au restaurant scolaire.
- > **Réunion du Conseil Municipal** : le lundi 30 janvier à 20h30.
- > **Deuxième réunion projet Place d'Armes** : le vendredi 3 février à 20h30 à la Maison de Pays.

● Le vote des primaires

Les primaires citoyennes (parti de gauche) se dérouleront les 22 et 29 janvier 2017.

Pour voter aux primaires citoyennes, il faut :
Être de nationalité française et inscrit sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016. Chaque électeur devra justifier son identité le jour du vote à l'aide d'une carte d'identité ou d'un passeport.

Chaque électeur habilité à voter aux primaires devra accepter l'engagement de reconnaissance dans les valeurs de la Gauche et des Écologistes et contribuer aux frais d'organisation des Primaires soit 1 (un) Euro par tour.

Le bureau de vote de la mairie de Seyne sera ouvert de 9h à 19h, les 22 et 29 janvier.

● Provence Alpes Agglomération (P2A)

Depuis le 1er janvier 2017, la commune de Seyne et la Communauté de Communes du Pays de Seyne ont été intégrées dans l'Agglomération Alpes Provence. Cette dernière se compose de 46 communes et son siège est basé à Digne les Bains.

La déchetterie, le ramassage des encombrants et l'abattoir continuent de fonctionner normalement durant l'année 2017. Le personnel communautaire reste en poste dans les locaux de l'Arénas à Seyne.

● L'Agenda du mois

- **Vendredi 6 janvier** : **Les Veillées du Bastion « La Galette des Rois »**; à 20h30 au Bastion des Pénitents; info au 06.87.16.03.06
- **Samedi 7 janvier** : **18ème FARIVERNALE**, course automobile; arrivée à 14h30 sur la Place d'Armes.
- **Vendredi 27 janvier** : **Concours de Moune** à la Maison des Jeunes, renseignement au 06 88 36 43 44
- **Samedi 28 janvier** : **Cinéma de Pays**, à la Maison de Pays, séance à 18h et à 20h30.



● Info Mairie

Accueil du public :

Du lundi au Vendredi : 9h à 12h et 14h à 17h / Mercredi : 9h à 12h

Demande de passeport sur rendez-vous : mardis et jeudis de 9h à 11h30

Tél. : 04.92.35.00.42 / Fax. : 04.92.35.18.98

Courriel : mairie@seynelesalpes.fr

Site : www.seynelesalpes.fr



● Seyn'info

Directeur de la publication : F. HERMITTE
Ont participé à ce numéro : Sandrine JULIEN
Pour vous inscrire ou vous désinscrire à Seyn'info : Envoyez un courriel à accueil@seynelesalpes.fr